

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2016-095 : TOURISME – SIGNALÉTIQUE A 20**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** le courrier de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest en date du 24 août 2016

Monsieur le Président expose que Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest a adressé un courrier pour exposer que le Schéma Directeur de Signalisation d'Animation de l'autoroute A 20 va être mis à jour. Cette opération intervient suite à la dépose des panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique implantés le long de l'autoroute A 20.

Monsieur le Président souligne que la Communauté de Communes de Noblat a déjà adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour lui exposer son souhait de faire réapparaître le Territoire de Noblat, via la Collégiale de Saint-Léonard de Noblat, comme cela était précédemment le cas.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat avait financé deux panneaux portant la mention « Collégiale de Saint-Léonard de Noblat » qui avait été ajoutée sous la représentation graphique de la Collégiale et que ces deux panneaux ont été restitués à l'Intercommunalité de Noblat lorsqu'ils ont été retirés du bord de l'A 20.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Demande** l'ajout de panneaux d'animation à message littéral et graphique sur la commune de Saint-Léonard de Noblat au titre du patrimoine bâti (Collégiale inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques) et/ou au titre village remarquable (100 Plus Beaux Détours de France),

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 6 octobre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10-10-16

Publié ou notifié

Le : 10-10-16



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Signalétique sur l'autoroute A20

---

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-095 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-095-DE

---

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public